Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 70 (1999)

Heft: 2

Artikel: La formation continue : une évidence dans l'horlogerie

Autor: Matile, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824360

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS



par François Matile, Secrétaire général de la Convention patronale de La Chaux-de-Fonds.

l'industrie horlogère suisse,

Mais, si l'horlogerie attache autant d'importance à la formation des adultes, c'est également pour des raisons qui lui sont propres et que l'on ne retrouve dans aucun autre secteur. De ce fait, la palette de cours proposés est particulièrement vaste et s'adresse à un large public. Les principaux acteurs de la formation continue sont, d'une part, les grandes entreprises de l'industrie horlogères qui disposent de centres de formation à l'interne et, d'autre part, la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse. Cette dernière, par le biais de son service «Formation professionnelle», organise chaque année plusieurs actions de formation en fonction des besoins exprimés par les industriels.

La formation continue en horlogerie, une réalité incontournable

Dans l'industrie horlogère, la formation d'adultes est une nécessité pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme dans la majorité des domaines, l'évolution rapide des techniques de production rend nécessaire une adaptation des connaissances tout au long de la vie.

La formation continue

Une évidence dans l'horlogerie

En cette fin de siècle, la formation continue est un thème particulièrement à la mode. Un perfectionnement constant des qualifications et connaissances est de rigueur dans presque toutes les professions. Dans l'horlogerie, si des cours destinés aux adultes existent depuis de nombreuses années, on assiste actuellement à une multiplication de l'offre. Ce phénomène découle en partie du fait que, comme dans toutes les autres branches, les techniques évoluent rapidement et supposent l'acquisition de nouveaux savoirs.

C'est là, la source principale de l'engouement collectif pour la formation continue. Mais, plutôt que de nous étendre sur ce thème déjà largement discuté, approfondissons deux particularités de notre secteur qui accentuent encore ce besoin.

Premièrement, à la suite de la crise des années 70-80, très peu de jeunes se sont dirigé vers des professions horlogères, si bien qu'actuellement, la tranche d'âge 30 à 50 ans est sous-représentée. Selon une enquête menée en 1992, un quart des effectifs partira à la retraite d'ici l'an 2000. Pour éviter une carence en personnel, la Convention patronale a organisé différentes formations destinées aux adultes. Elle a notamment développé la formation modulaire en horlogerie qui permet d'obtenir un CFC d'horloger-praticien par étapes successives (voir page suivante).

Deuxièmement, une partie des travaux effectués dans les ateliers d'horlogerie ne requièrent pas le niveau du certificat fédéral de capacité. Alors que d'autres secteurs économiques délocalisent parfois ce type d'activité à faible valeur ajoutée, l'industrie de la montre est limitée par les exigences liées au «Swiss made». De ce fait, un certain nombre de travailleurs sont peu ou pas qualifiés.

Dans ce contexte, la formation continue joue un rôle capital, puisqu'elle permet la reconnaissance et la certification de leurs compétences. A une époque où l'absence de qualifications est souvent synonyme de chômage, l'obtention d'un diplôme reconnu prend toute son importance. Par ailleurs, la participation à des cours augmente l'efficacité du travailleur, et constitue donc une plus-value pour l'entreprise qui l'emploie.

Ainsi, pour les professions horlogères, la formation continue fait partie intégrante du système de formation.

Les actions de formation de la Convention patronale

Le service «Formation professionnelle» de la Convention patronale a mis sur pied, durant ces dernières années, toute une série de cours et de séminaires destinés aux adultes (voir liste page 9). Le système est très flexible, puisqu'une grande partie de ces cours sont ouverts en fonction de la demande des entrepreneurs et des intéressés. La panoplie proposée est très variée, tant au niveau des matières enseignées, de la durée, que du public pressenti (personnes peu quali-

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

fiées, cadres, demandeurs d'emploi, entreprises, etc.). Si l'objectif de cet article n'est pas d'entrer dans le détail de chaque cours, le concept de la formation modulaire en horlogerie, dernier «bébé» de la Convention patronale, mérite que l'on s'y arrête.

9110	rmation conti	MODULE TERMINAL		
MODULE	LES 3 MODULES DE SPECIALISATION			
CULTURE	MODULE	MODULE	MODULE	
GENERALE	ASSEMBLAGE	POSAGE/EMBOITAGE	ACHEVAGE/REGLAGE	
13. 13. 13. 13.1				
		MODULE DE BASE		

La formation modulaire en horlogerie

Cette formation permet à des adultes - en emploi ou non - d'obtenir un certificat fédéral de capacité d'horloger-praticien par étapes successives (modules). Chaque module de spécialisation correspond à une activité exercée dans l'indus-

trie horlogère et peut être acquis pour lui-même. Ainsi, la personne qui ne termine pas la formation, mais qui a suivi un ou plusieurs module(s), aura développé des compétences lui permettant de trouver un emploi dans l'industrie horlogère. C'est là, le côté novateur du concept : le fractionnement du métier.

La fréquentation de trois modules (base + un module de spécialisation + culture générale) donne accès au titre d'opérateur en horlogerie, avec option correspondante au module de spécialisation choisi (exemple : opérateur en horlogerie option assemblage). La personne qui continue la formation et qui réussit tous les examens reçoit un certificat fédéral de capacité d'horloger-praticien.

Les principaux avantages du concept sont les suivants :

- La formation étant assez astreignante, les personnes les moins motivées peuvent arrêter en cours de route tout en voyant leurs compétences reconnues.
- Ce système permet à des personnes qui, suite à certains aléas de l'existence, ne peuvent pas accomplir un apprentissage long, d'obtenir un diplôme reconnu.
- Par ailleurs, le principe de cette formation est en parfaite adéquation avec un monde du travail dans lequel le personnel doit être de plus en plus mobile et polyvalent.

Ce système de formation extrêmement novateur a déjà séduit plus de 250 personnes, dont plus de 80% ont pu trouver un emploi puis se stabiliser dans l'industrie horlogère. En outre, il a permis de rendre opérante une discipline, le système modulaire qui, jusqu'à présent, avait davantage garni les bibliothèques de centres pédagogiques que les bancs des écoles. En ce sens, la formation modulaire en horlogerie représente une heureuse conjonction entre les exigences de l'industrie et les contraintes de l'enseignement.

D'autres cours et séminaires sont proposés par la Convention patronale, notamment dans le domaine de la gestion et de l'organisation. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Convention (voir coordonnées à la page suivante).

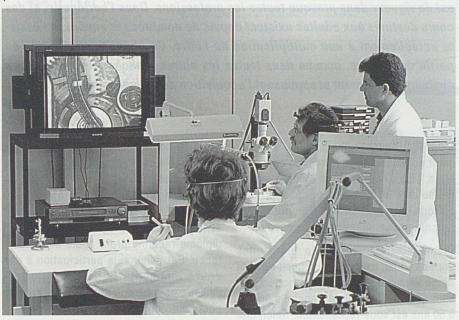


Photo fournie par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.



LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Liste des formations organisées par la Convention patronale				
Cours	Titre(s) obtenu(s)	Public	Durée	
Formation modulaire en horlogerie pour adultes	Opérateur en horlogerie/ CFC d'horloger-praticien	Tout public	dépend des cours choisis	
Formation transfrontalière en horlogerie	CAP ⁽¹⁾ horloger / Certificat d'opérateur en horlogerie	Demandeurs d'emploi	10 mois à plein-temps	
Etudes postgrades en conception horlogère pour ingénieurs	Diplôme d'études postgrades	Ingénieurs (ETS, EPF, ing. REG A ou équiv.)	2 ans en emploi (800 h.)	
Connaissances professionnelles pour polisseurs et termineurs de boîtes de montres	Certificat de la CP et possibilité de se présenter aux examens de CFC	Tout public	env. 6 mois en emploi (60 h.)	
Cours de visitage pour contrôleurs d'aspect	Certificat de la CP	Tout public	env. 3 mois en emploi (28 h.)	
Introduction aux étampes de découpage	Attestation délivrée par la CP	Titulaires d'un CFC du domaine de la mécanique ou de la micromécanique	5 leçons de 4 périodes	
Fabrication et montage d'une étampe de découpage	Attestation délivrée par la CP	Titulaires d'un CFC du domaine de la mécanique ou de la micromécanique	15 jours de 10 périodes	
Dessin en construction d'étampes	Attestation délivrée par la CP	Personnes connaissant le dessin assisté par ordinateur	6 soirées de 5 périodes	
Introduction à la CNC	Attestation délivrée par la CP	Tout public	3 modules de 15 h.	
Opérateur en horlogerie option spiraux	Attestation délivrée par la CP	Tout public	18 mois à plein-temps	

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse est une organisation d'employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe 411 entreprises occupant plus de 28'000 travailleurs. «Politique patronale» avec «Formation professionnelle» et «Image de marque et recrutement» composent les trois secteurs d'activité de cette organisation faîtière. Son président est M. Jean Cavadini, Conseiller aux Etats, ancien Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtelet son secrétaire général est M. François Matile.

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Service Formation professionnelle

Av. Léopold-Robert 65

2300 La Chaux-de-Fonds tél: 032/914 51 61

fax: 032/913 46 06

e-mail: info@cp-watchemployers.ch



Photo fournie par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.